



VILLE DE WIMILLE

DEPARTEMENT
du Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT
de Boulogne-sur-Mer

Canton de Boulogne Nord-Est

Tél. 03.21.32.02.76
Fax 03.21.32.17.88

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2011

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

SOMMAIRE

1.	Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 octobre 2011.	Page 1
<u>FINANCES</u>		
2.	Tarif de la carte de transport des personnes âgées	Page 1
3.	Garderie. Tarif au 02 janvier 2012	Page 1
4.	Etudes surveillées. Participation familiale aux frais de fonctionnement ..	Page 1
5.	Cantine scolaire. Ecoles primaires et maternelles	Page 1
6.	Convention de remboursement dans le cadre du projet de lecture publique 2011 - 2012	Page 2
7.	Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour l'implantation d'une citerne incendie au hameau des fonds d'Olincthun	Page 2
8.	Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour des grosses réparations sur chaussées et trottoirs	Page 2
9.	Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. concernant la mise aux normes pour l'accessibilité des personnes handicapées.....	Page 3
10.	Demande de subvention à la C.A.B. pour l'implantation d'une citerne incendie au hameau des fonds d'Olincthun	Page 3
<u>MARCHES PUBLICS</u>		
11.	Marché complémentaire à conclure avec B&R concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de voirie	Page 3
12.	Création d'un groupement de commandes avec la CAB et Pas-de-Calais Habitat pour l'implantation de points d'apports volontaires au parc Bon Secours	Page 4
<u>ASSOCIATIONS</u>		
13.	Convention de mise à disposition de locaux communaux à conclure avec les Restos du Coeur.....	Page 4
<u>PERSONNEL</u>		
14.	Chèques déjeuner en faveur du personnel communal. Nouvelles dispositions à compter du 02 janvier 2012	Page 4
<u>LOGEMENT</u>		
15.	Avis du Conseil Municipal concernant la cession par l'OPH Pas-de-Calais Habitat de 17 logements rue V. CLEMENT	Page 5
<u>INTERCOMMUNALITE</u>		
16.	Rapport du délégataire pour l'exercice 2010 concernant la délégation de service public et l'analyse de la qualité des services de l'eau.....	Page 5
17.	Rapport annuel obligatoire sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers par la CAB. Compte-rendu 2010...	Page 5
18.	Avis du Conseil Municipal concernant le Projet Régional de Santé	Page 5
19.	Avis du Conseil Municipal sur le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie du Nord-Pas-De-Calais.....	Page 6
<u>INFORMATIONS</u>		
20.	Informations au Conseil Municipal	Page 6

1. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2011.

Il est proposé à l'assemblée municipale d'adopter le compte rendu du Conseil Municipal ci-joint.

FINANCES

2. TARIF DE LA CARTE DE TRANSPORT DES PERSONNES AGEES.

Les personnes âgées de 65 ans ou 60 ans en cas d'invalidité bénéficient de la carte transport dite de libre circulation sur les lignes des TCRB.

En 2011, le ticket modérateur était de 14.00 €.

Suite à la mise en place du tarif à 1.00 €, la Communauté d'Agglomération a décidé de maintenir les tarifs dans les conditions suivantes :

Part usager	14.00 €
Part ville	47.50 €
Soit total à payer par la ville	61.50 €

3. GARDERIE. TARIF AU 02 JANVIER 2012.

Par délibération en date du 08 décembre 2010, le Conseil Municipal avait fixé pour 2010 la participation familiale aux frais de garderie à 1.40 € par jour et par enfant fréquentant les écoles maternelles ou primaires.

Il vous est proposé d'étudier l'évolution de ce tarif pour 2012.

4. ETUDES SURVEILLEES. PARTICIPATION FAMILIALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT.

Par délibération en date du 08 décembre 2010, le Conseil Municipal avait fixé la participation familiale aux frais de fonctionnement du service « études surveillées » dans les écoles primaires publiques à 1.70 € par jour et par enfant pour 1 h 30 de surveillance après la classe y compris la récréation.

Il vous est proposé d'étudier l'évolution de ce tarif pour 2012.

5. CANTINE SCOLAIRE ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES.

Par délibération en date du 08 décembre 2010, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs « cantines scolaires maternelles et primaires » pour 2011 comme suit :

- 3.60 € par repas pour les wimillois,
- 5.75 € pour les élèves de l'extérieur.

Il vous est proposé de revoir les tarifs pour 2012 en fonction :

- Des déficits constatés au cours des années précédentes dans le fonctionnement des cantines scolaires maternelles et primaires :
 - . 2008 : 20 210.02 € pour 9 028 bénéficiaires,
 - . 2009 : 22 753.64 € pour 9 028 bénéficiaires,
 - . 2010 : 22 677.04 € pour 11 993 bénéficiaires,
 - . 2011 : 21 521.15 € pour 10 063 bénéficiaires (du 01/01 au 31/10/2011)
- du coût de revient d'un repas :
 - . 2008 : 5.99 €

- . 2009 : 6.14 €
- . 2010 : 5.49 €
- . 2011 : 5.83 € (du 01/01 au 31/10/2011)

6. CONVENTION DE REMBOURSEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE LECTURE PUBLIQUE 2011 - 2012.

La commune de Wimille participe au projet de lecture publique dont la Communauté d'Agglomération du Boulonnais assure l'organisation pour l'année scolaire 2011 – 2012. A ce titre, trois sessions ont été programmées avec une répartition financière entre le Conseil Général, la CAB et les communes de l'agglomération qui ont souhaité être actrices du projet.

Les deux premières sessions seront financées par la CAB et le Conseil Général. Il reste donc à la charge des communes la dernière session.

Aussi afin de pouvoir coordonner au mieux le système de refacturation des interventions des auteurs ainsi que leurs défraiements, la Communauté d'Agglomération pourrait effectuer le portage financier de cette troisième rencontre.

Il vous est proposé de valider l'engagement de la commune dans la troisième session du projet de lecture publique pour l'année scolaire 2011 – 2012 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement afférente au projet de lecture publique d'un montant de 1 055.12 €.

7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. POUR L'IMPLANTATION D'UNE CITERNE AU HAMEAU DES FONDS D'OLINCTHUN.

La loi de finance pour 2011 a fusionné la Dotation Globale d'Equipeement (DGE) et la Dotation de Développement Rural (DDR) en une dotation unique intitulée Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

La DETR est une dotation de l'Etat attribuée aux bénéficiaires par le Préfet, sous forme de subventions en fonction des catégories d'opérations retenues annuellement par la commission des élus.

Pour être éligibles, les collectivités doivent respecter les critères suivants :

- Communes de moins de 2 000 habitants ;
- Communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants lorsque leur potentiel fiscal par habitant est inférieur à 1.3 fois le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants.

Wimille peut donc bénéficier des attributions au titre de la D.E.T.R. 2012.

Il vous est proposé de solliciter une subvention pour la pose d'une citerne incendie au hameau des Fonds d'Olincthun.

8. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. POUR DES GROSSES REPARATIONS SUR CHAUSSEES ET TROTTOIRS.

Il vous est proposé de solliciter une subvention au titre de la DETR 2012 pour des travaux de grosses réparations sur chaussées et trottoirs.

9. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. CONCERNANT LA MISE AUX NORMES POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES.

Il vous est proposé de solliciter une subvention au titre de la DETR 2012 concernant la mise aux normes de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux ERP et espaces publics.

10. DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAB POUR L'IMPLANTATION D'UNE CITERNE INCENDIE AU HAMEAU DES FONDS D'OLINCTHUN.

La commune a élaboré un schéma de défense contre l'incendie couvrant l'ensemble de son territoire. Plusieurs moyens ont déjà été mis en œuvre et notamment la pose de poteaux incendie et de citerne.

La commune souhaite poursuivre cette politique en réalisant la pose d'une citerne pour la défense incendie du hameau des fonds d'Olincthun.

Il vous est proposé de solliciter une subvention à la C.A.B pour l'implantation d'une citerne incendie au hameau des Fonds d'Olincthun.

MARCHES PUBLICS

11. MARCHE COMPLEMENTAIRE A CONCLURE AVEC LE CABINET B&R CONCERNANT LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE VOIRIE.

Au cours de l'année 2010, la commune de Wimille a engagé un programme de sécurisation de voirie.

Par délibération en date du 13 septembre 2010, le Conseil Municipal avait attribué le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet B&R après publicité et mise en concurrence.

Le montant prévisionnel des travaux lors de la consultation du maître d'œuvre était de 686 500.00 € H.T.

Lors de la phase AVP (Avant-Projet) de la maîtrise d'œuvre, il a été jugé opportun de poursuivre la sécurisation des piétons en prolongeant le trottoir jusqu'au cimetière paysager, de faciliter l'accès au cimetière pour les personnes à mobilité réduite en aménageant le parking existant et enfin de profiter de ces travaux pour améliorer l'accès des ateliers municipaux et l'ensemble du Sacré Cœur.

Toutes ces modifications ont été présentées et validées lors de la commission travaux élargie du 16 mai 2011.

Suite à la prise en compte de ces travaux supplémentaires, le montant prévisionnel des travaux est passé à 1 005 800.00 € H.T.

Conformément à l'article 29 du décret 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre, il y a lieu de fixer le montant définitif de la rémunération suivant la formule de calcul indiquée au CCTP.

Le montant de la mission complémentaire s'élève à 8 380.94 € H.T., soit 39.18 % d'augmentation par rapport au marché initial d'un montant de 21 387.75 € H.T.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché complémentaire à conclure avec le cabinet B&R.

12. CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS ET PAS-DE-CALAIS HABITAT POUR L'IMPLANTATION DE POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES AU PARC BON SECOURS.

La commune, en partenariat avec Pas-de-Calais Habitat et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, souhaite optimiser son dispositif de collectes sélectives afin d'avoir une meilleure gestion des coûts et améliorer la qualité de service à l'utilisateur.

Pour cela, il est envisagé l'installation de 14 conteneurs enterrés au quartier Bon Secours, soit 4 conteneurs « déchets ménagers », 4 conteneurs « papier », 4 conteneurs « corps creux » et 2 conteneurs « verre ».

Afin de pouvoir bénéficier du financement de la Communauté d'Agglomération pour les conteneurs papiers, emballages et verre, il y a lieu de créer un groupement de commandes dans les conditions visées par l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Ce groupement de commandes, composé de la commune de Wimille, de Pas-de-Calais Habitat et de la Communauté d'Agglomération et coordonné par la Mairie de WIMILLE, serait chargé de désigner un opérateur économique.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes avec Pas-de-Calais Habitat et la CAB pour la réalisation de points d'apports volontaires.

ASSOCIATIONS

13. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX A CONCLURE AVEC LES RESTOS DU COEUR.

Dans le cadre de sa 27^{ème} campagne, l'association « les Restaurants du Cœur, Relais du Cœur » sollicite trois salles et la cuisine du Centre Communal Franck Lefebvre afin de pouvoir réaliser la distribution de denrées alimentaires.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation privative du domaine public à titre gracieux.

PERSONNEL

14. CHEQUES DEJEUNER EN FAVEUR DU PERSONNEL COMMUNAL. NOUVELLES DISPOSITIONS A COMPTER DU 02 JANVIER 2012.

Les prestations d'actions sociales individuelles ou collectives sont distinctes de la rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir.

Par délibération en date du 16 décembre 2009, le Conseil Municipal avait fixé le montant du chèque déjeuner à 3.50 € à raison de 5 chèques déjeuner par semaine sur 47 semaines, soit un maximum de 235 tickets par an et par agent.

Il vous est proposé de reconsidérer ce dossier.

LOGEMENT

15. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA CESSIION PAR L'OPH PAS-DE-CALAIS HABITAT DE 17 LOGEMENTS RUE V. CLEMENT

Par courrier en date du 02 novembre 2011, Monsieur le Chef du Service Habitat Durable a informé Monsieur le Maire du souhait de l'OPH Pas-de-Calais Habitat de procéder à la cession de 17 logements situés à Wimille, rue Victor CLEMENT. Conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la Commune doit être consultée d'une part en tant que Collectivité ayant accordé sa garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements concernés.

Le taux de logements locatifs sociaux est aujourd'hui de 22.82 % sur le territoire de la commune. Avec cette vente, il serait approximativement de 21.80 %.

Il vous est proposé d'émettre un avis sur la cession de ces logements.

INTERCOMMUNALITE

16. RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2010 CONCERNANT LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET L'ANALYSE DE LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU.

Le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public a été produit par VEOLIA pour le service de l'eau (compétence C.A.B.)

Il est possible de le consulter en Mairie ou sur le site Internet de la commune.

17. RAPPORT ANNUEL OBLIGATOIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS PAR LA CAB. COMPTE RENDU 2010.

Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers doit dorénavant être présenté par le Maire à l'assemblée délibérante.

Ce rapport présente les données relatives au traitement des déchets (indications techniques et financières) qui est de la compétence de la Communauté d'Agglomération de BOULOGNE SUR MER.

Ce rapport est consultable en Mairie ou sur le site Internet de la commune.

18. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE PROJET REGIONAL DE SANTE.

Par courrier en date du 19 octobre 2011, Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-Calais a informé Monsieur le Maire de la consultation des conseils municipaux sur le P.R.S. (Projet Régional de Santé).

Ce PRS fixe pour une durée de 5 ans les priorités et objectifs de notre région dans les domaines de la prévention, du soin et des prises en charge médico-sociales.

L'ensemble des documents composant le Projet Régional de Santé est accessible sur le site Internet de l'ARS Nord-Pas-de-Calais à l'adresse suivante :

<http://ars.nordpasdecalsais.sante.fr/Projet-regional-de-sante-PRS.123292.0.html>

19. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE DU NORD PAS-DE-CALAIS.

Les risques liés au changement climatique et à la pollution augmentent, les ressources énergétiques se raréfient et leurs prix continueront à augmenter. Les enjeux sont importants aussi bien en matière d'environnement qu'en conséquences sociales et économiques.

La Région Nord-Pas-de-Calais et l'Etat ont lancé une démarche participative pour co-élaborer avec les acteurs du territoire le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE). Ce document vise à définir les orientations et objectifs à suivre dans le Nord-Pas-de-Calais à l'horizon 2020 et 2050. Il concerne la maîtrise de la demande énergétique, la lutte contre la pollution atmosphérique, le développement des énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux effets probables du changement climatique.

Chaque région française adapte un SRCAE suite aux lois Grenelle I et II.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, le SRCAE innove avec des objectifs particuliers comme par exemple :

- multiplier par 4 l'effort de rénovation énergétique des logements ;
- réduire de moitié l'augmentation de l'artificialisation des sols,
- augmenter de 50 % la part des déplacements en transports en commun,
- faire passer à 30 % la part du transport de marchandises rail + fleuve,
- réduire de 25 % la consommation d'énergie dans l'industrie.

Le projet de SRCAE est consultable à l'adresse : www.srcae-5962.fr

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL
--

20. INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL.

- Pouvoir de D.P.U. Les dossiers n°44 à 54 pour l'année 2011 ont fait l'objet d'une réponse négative.
- Pouvoir de décision dans le cadre des droits et participations pour les événements culturels et activités ponctuelles concernant :
 - Tarif à payer par les conjoints des élus pour le repas annuel suivi d'une après midi dansante, organisé par la commune de WIMILLE le dimanche 23 octobre 2011 à 12 h 30 aux jardins de la Matelote.
Tarif de 30.00 € T.T.C. par personne
Arrêté de gestion n°2011/26 du 04 octobre 2011.
 - Tarif du concert proposé par l'ensemble vocal « Chanter Happy » organisé par la commune de Wimille le dimanche 16 octobre 2011 à 17 h 00 à l'église Saint Pierre de WIMILLE.
Tarif de 5.00 € T.T.C. par personne et gratuit pour les moins de 18 ans.
Arrêté de gestion n°2011/27 du 05 octobre 2011.
 - Tarif du concert « CAP TRAD » du vendredi 21 octobre 2011 à 20 h 30 à l'auditorium de l'espace P. de Rozier de Wimille.
Tarif de 5.00 € T.T.C. par personne et gratuit pour les moins de 18 ans.
Arrêté de gestion n°2011/28 du 05 octobre 2011.
- Pouvoir de décision dans le cadre des marchés publics concernant :

- Convention pour une mission de gestion et rédaction d'arrêtés d'alignements individuels à conclure avec la société Géo Solutions pour un montant de 74.00 € H.T. par arrêté.
Arrêté de gestion n°2011/24 du 28 septembre 2011.
- Convention de mise à disposition de l'espace nautique d'Hélicéa aux écoles primaires de la commune de WIMILLE conclue avec la société Vert Marine pour la période du 19 septembre au 16 décembre 2011.
Arrêté de gestion n°2011/25 du 23 septembre 2011.

WIMILLE, le 02 décembre 2011



Le Maire,

Antoine LOGIE.